

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_169**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la SAS DECREMPS A ET FILS en date du 27 août 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur 11 places de parking afin de permettre la démolition d'un bâtiment,
Avenue de la Libération.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison ces travaux, 11 places de stationnement situées sur le parking de l'Avenue de la Libération seront interdites durant les travaux de démolition d'un bâtiment, **du Lundi 8 Septembre 2025 au Vendredi 12 Septembre 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Au pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 27/08/2025

Le Maire
Sandro PEPIN

